

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

SYNTHÈSE NATIONALE COMPARATIVE DE L'ACCESSIBILITÉ
DES CHEFS-LIEUX DÉPARTEMENTAUX FRANÇAIS

novembre 2018



2018
BAROMÈTRE
DE L'ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE

APF FRANCE HANDICAP

Accessibilité des villes

Des informations partielles et difficiles à collecter

Présentation des résultats du Baromètre 2018

APF France handicap, en lien avec le Collectif pour une France accessible¹, a conçu ce **Baromètre de l'accessibilité afin de mesurer la dynamique de mise en accessibilité des villes françaises** : des questionnaires² ont été envoyés aux 96 chefs-lieux départementaux.

Ce questionnaire portait sur 3 thèmes :

- L'accessibilité de la chaîne de déplacement dans la commune
- La qualité d'accueil et d'information de la commune
- L'évaluation de la politique d'accessibilité

Ce baromètre a pour ambition de **mesurer la mise en accessibilité pour tous les types de handicap** (moteur, mental, cognitif, auditif, visuel) et **d'interroger également sur les chaînes de déplacement, l'accessibilité numérique, l'accueil, la formation des personnels municipaux, etc.**

68 villes ont répondu à ce questionnaire et nous remercions les élus et les services techniques qui ont accepté de nous apporter un certain nombre de réponses, souvent en lien avec notre délégation APF France handicap, voire avec le collectif inter associatif local.

Un premier constat : de nombreuses municipalités nous ont fait part, en toute transparence, de leurs **difficultés à remplir ce questionnaire**. Un certain nombre de données ne sont pas centralisées, voire ne sont pas collectées. Pour certaines villes, cela a été l'occasion d'engager une première étape de recensement.

De ces réponses, **nous avons pu en tirer un certain nombre de données nationales** que nous souhaitons partager avec les mairies, les préfetures et l'Etat.

Les résultats de ce baromètre de l'accessibilité universelle nous amènent à exprimer **trois attentes majeures** – qui sont déjà inscrites dans des obligations législatives ou réglementaires :

- > **établir une « cartographie »** dans chaque ville de l'ensemble des lieux, des logements, des moyens de transports, de communication dans les villes – avec un suivi de l'avancée des Ad'AP pour tous les établissements recevant du public (publics ou privés). Cette « cartographie » doit être accessible au grand public (site internet)
- > **faire respecter le calendrier des Ad'AP** par les préfetures qui doivent notamment réaliser un constat de carence pour tous les ERP qui n'ont pas déposé d'Ad'AP ou réalisé les travaux dans les délais prévus par les Ordonnances de 2014, avant toute sanction
- > **renforcer la participation des citoyens** à la politique d'accessibilité de la ville en réunissant plus régulièrement les commissions communales ou intercommunales d'accessibilité (CCA / CIA) et en présentant devant le conseil municipal un rapport annuel

A noter deux chiffres : le taux moyen de nombre de réunion de la CCA est de 1,4 % ; seules 67 % des villes avaient établis un rapport annuel en 2017, pourtant obligatoire.

¹ <http://collectifpourunefranceaccessible.fr/>

² Questionnaires en annexes

L'accessibilité et la conception universelle : un levier majeur pour une société inclusive

APF France handicap rappelle que le sujet de l'accessibilité universelle concerne la majorité de la population :

- **Les personnes âgées**, pour des questions de fatigabilité : l'INSEE montre que près de 25 % de la population aura plus de 65 ans d'ici une dizaine d'années
- **Les personnes en situation de handicap**, quelle que soit la déficience concernée (auditive, cognitive, mentale, motrice, psychique, visuelle) : l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) évalue que ce type de public représente entre 10 à 15 % de toute population
- **Les familles** pour les 2,3 millions de poussettes qui circulent chaque jour ainsi que les quelque 700 000 femmes enceintes
- **Les usagers des transports**, car quiconque a déjà effectué un voyage avec des bagages
- **Les cyclistes**, qui rencontrent les mêmes problèmes que les utilisateurs de fauteuil roulant, à savoir les ruptures de cheminement et les obstacles à la roue
- **Les livreurs, manutentionnaires et déménageurs**,
- **Les touristes étrangers**, car la Banque Mondiale évalue de 15 à 20 % les pertes de marché touristique en raison de l'inaccessibilité des infrastructures,

Ainsi, de par la diversité des publics à besoins spécifiques, l'accessibilité se doit d'être universelle dans la mesure où elle doit revêtir plusieurs modalités pour répondre à tous les types d'attente :

- **L'accessibilité physique :**
- **L'accessibilité numérique**, notamment pour les personnes déficientes visuelles et motrices, car de nombreux pans de la vie sociale demeurent inatteignables lorsque les sites Internet et les applications sont inaccessibles
- **L'accessibilité à l'information et la communication** (parmi quelques exemples, le sous-titrage des émissions télévisées et la LSF (Langue des Signes Française) pour les personnes déficientes auditives, savoir communiquer avec des personnes aphasiques, savoir accueillir des personnes avec des troubles du comportement, etc.)

Les 68 villes ayant répondu

- Agen (47)
- Ajaccio (20a)
- Albi (81)
- Amiens (80)
- Angers (49)
- Arras (62)
- Aurillac (15)
- Auxerre (89)
- Avignon (84)
- Bastia (20b)
- Beauvais (60)
- Besançon (25)
- Blois (41)
- Bobigny (93)
- Bordeaux (33)
- Bourg-en-Bresse
- Brest (29)
- Caen (14)
- Cahors (46)
- Carcassonne (11)
- Chambéry (73)
- Clermont-Ferrand (63)
- Colmar (68)
- Créteil (94)
- Digne-les-Bains (04)
- Dijon (21)
- Épinal (88)
- Gap (05)
- Grenoble (38)
- La Rochelle (17)
- La Roche-sur-Yon (85)
- Laon (02)
- Laval (53)
- Le Mans (72)
- Lille (59)
- Lons-le-Saunier (39)
- Lyon (69)
- Mâcon (71)
- Melun (77)
- Mende (48)
- Metz (57)
- Montauban (82)
- Mont-de-Marsan (40)
- Moulins (03)
- Nancy (54)
- Nanterre (92)
- Nantes (44)
- Nevers (58)
- Nice (06)
- Nîmes (30)
- Paris (75)
- Pau (64)
- Périgueux (24)
- Perpignan (66)
- Poitiers (86)
- Rennes (35)
- Rouen (76)
- Saint-Brieuc (22)
- Saint-Étienne (42)
- Saint-Lô (50)
- Tarbes (65)
- Toulon (83)
- Toulouse (31)
- Tulle (19)
- Valence (26)
- Vannes (56)
- Versailles (78)
- Vesoul (70)

Baromètre de l'accessibilité universelle APF France handicap 2018 : les principaux enseignements

Concernant l'accessibilité des ERP en général....

42% des villes ignorent le nombre ERP accessibles sur leur territoire

33% d'ERP accessibles en moyenne

C'est ce que déclarent les villes qui ont pu répondre à cette question.

Il s'agit de prendre cette donnée avec une extrême prudence, car la réglementation permet aux ERP de 5^e catégorie isolés de se déclarer accessible sur l'honneur auprès de leur ville et de la préfecture.

L'étude APF France handicap réalisée en Pays de la Loire a démontré que 86 % des ERP qui s'étaient déclarés accessibles ne l'étaient pas ou difficilement. Voir l'étude [\[cliquez ici\]](#).

77% des villes n'ont toujours pas établi de registre public d'accessibilité pour leur patrimoine municipal.

65% est le taux moyen d'ERP communaux disposant d'un registre public d'accessibilité pour celles qui ont commencé à le mettre en place.

Concernant les Ad'AP

39% des villes ignorent le pourcentage d'ERP ayant déposé un Ad'AP

44% d'ERP ont déposé un Ad'AP sur leur territoire, c'est le taux déclaré par les villes possédant des statistiques à ce sujet.

Concernant l'accessibilité de certains ERP

45% des écoles primaires seraient accessibles

68% des piscines seraient accessibles

81% des théâtres seraient accessibles (pour le plus grand théâtre de chaque ville)

79% des stades seraient accessibles (pour le plus grand stade de chaque ville)

Concernant l'accessibilité des bus urbains

24% des villes n'ont aucune ligne de bus accessibles

67% de lignes de bus accessibles, pour les villes qui comptent des bus accessibles.

A noter qu'un certain nombre de villes ont développé depuis une vingtaine d'années des moyens de transports en site propre (tramways, métros) qui sont accessibles.

Concernant l'accessibilité de la voirie...

24% des villes n'ont toujours fait leur PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) |

53% des villes assurent un suivi annuel de leur PAVE

Alors que les communes devaient avoir élaboré un tel document de programmation pluriannuelle avant le 23 décembre 2009, près de 9 ans après, près d'un quart des villes n'ont toujours pas de politique en la matière.

Concernant l'information des ERP accessibles

70% des villes déclarent disposer d'une liste d'ERP accessibles dans leur ville.

MAIS

16% des villes publient sur leur site internet la liste des ERP accessibles, alors que c'est une obligation réglementaire

14% des villes publient sur leur site internet la liste des ERP ayant déposé un Adap, alors qu'il s'agit également d'une obligation réglementaire, et que 80% d'entre elles déclarent posséder cette liste

Concernant l'information des logements accessibles...

48% des villes ont mis en place un système de recensement des logements accessibles

6% des villes ont intégré le logement privé dans leur système de recensement

Concernant la formation du personnel municipal...

68% des villes ont organisé au moins une session de formation de leur personnel sur l'accueil des personnes à besoins spécifiques

40% du personnel a été formé, pour les villes qui ont organisé des sessions de formation.

Concernant l'accessibilité numérique ...

54% des sites internet sont déclarés accessibles

40 % des sites internet sont déclarés être conformes au référentiel des administrations publiques (RGAA)

13% des villes sont engagées dans une démarche de labellisation de leur site internet

4 % des villes déclarent avoir au moins un membre de leur personnel formé à la LSF (Langue des signes française)

11% des villes utilisent la vélotypie lors des réunions publiques.

15% des villes possèdent au moins un document en FALC (Facile à lire et à comprendre).

